

COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON

(HAUTS-DE-SEINE)

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 AVRIL 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE 28 AVRIL, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 22 AVRIL 2014, s'est assemblé sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Étaient présents :

M. OLLIER, M. LE CLEC'H, M. GABRIEL (de la délibération n° 79 à la délibération n° 138), Mme RUCKERT (de la délibération n° 77 à la délibération n° 111 et de la délibération n° 113 à la délibération n° 138), M. MAGNIN-LAMBERT, Mme DEMBLON-POLLET, Mme BOUTEILLE, Mme GUETTA-HAMADI, M. BARBIER DE LA SERRE, Mme GENOVESI, M. PERRIN, Mme ROUBY, M. COSSON, M. TROTIN, Mme DELOFFRE, M. BOUSSO (de la délibération n° 77 à la délibération n° 95 et de la délibération n° 98 à la délibération n° 138), Mme CHANCERELLE, M. DIDRIT, M. BOUIN, M. MORIN, Mme MAYET, Mme VALLETTA (de la délibération n° 82 à la délibération n° 138), Mme GIBERT, M. NAJIB, M. PASADAS, Mme BRETEAU, M. DUPOUY, M. SGARD, M. GROS, M. GODON, Mme THIERRY, Mme OHANA, Mme COULAMY, M. SAUSSEZ, Mme CORREA (de la délibération n° 77 à la délibération n° 87 et de la délibération n° 92 à la délibération n° 138), M. LARRAIN, Mme RALIBERA, M. JEANMAIRE, Mme CLAVEL, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON, M. POIZAT.

Excusés représentés :

M. LANGLOIS D'ESTAINOT (pouvoir à M. LE CLEC'H), Mme HAMZA (pouvoir à Mme GENOVESI), Mme DAVANTURE (pouvoir à M. MAGNIN-LAMBERT), Mme VALLETTA (pouvoir à M. OLLIER de la délibération n° 77 à la délibération n° 81), Mme ZEHNER (pouvoir à M. COSSON).

Absents :

M. GABRIEL (de la délibération n° 77 à la délibération n° 78), Mme RUCKERT (à la délibération n° 112), M. BOUSSO (de la délibération n° 96 à la délibération n° 97), Mme CORREA (de la délibération n° 88 à la délibération n° 91).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et demande à M. Alain MAGNIN-LAMBERT, de procéder à l'appel des membres présents.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Alain MAGNIN-LAMBERT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

INTERVENTION

M. LE MAIRE

INDIQUE que les Élus trouveront sur leur table une nouvelle délibération relative à la carte scolaire et les comptes rendus des commissions municipales.

N° 77 - Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal PREND ACTE.

N° 78 - Présentation des procès-verbaux des Conseil municipaux des 28 mars et 10 avril 2014.

Le conseil municipal PREND ACTE.

N° 79 - Proposition du Conseil municipal pour la constitution de la commission communale des impôts directs.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 80 - Désignation d'un membre représentant le Conseil municipal au sein de l'assemblée générale de la SPLA Rueil Aménagement.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 81 - Adoption du compte administratif 2013 de la Commune et des services annexes de la chambre funéraire et du restaurant administratif.

INTERVENTIONS

M. ROCHERON

SE REJOINT que le vote du compte administratif avant celui du budget primitif devienne une habitude et ajoute que cela permet d'avoir une plus grande clarté sur les chiffres.

DIT que les chiffres mentionnés ne sont pas une surprise car ils correspondent aux débats qui se sont déroulés au cours de l'année 2013.

INDIQUE que la comptabilité M14, par certains aspects, ne permet pas un suivi très aisé de certaines données, les chiffres avancés, notamment dans la section solde de fonctionnement, pouvant laisser penser que le compte administratif est très positif.

AJOUTE que, même s'il ne fait pas de mauvais esprit, il suffit, pour obtenir « un solde réalisé » très positif, de gonfler le « solde prévisionnel ».

M. LE CLECH

REPOND que ce ne sont pas les habitudes de la Municipalité.

M. ROCHERON

CONFIRME que ce ne sont pas des habitudes et répète que, mécaniquement et arithmétiquement, il suffirait de procéder de la sorte pour arriver à un solde positif voire très positif.

RAPPELLE que du fait de la comptabilité M14, certaines prévisions de section d'investissement sont réalisées en section de fonctionnement, ce qui ne facilite pas la lecture des chiffres.

DIT qu'il est certain que ce compte administratif exprime très clairement les choix en matière d'orientation budgétaire et les choix financiers de la majorité municipale, aussi bien au niveau des investissements que des cessions et acquisitions.

INDIQUE que, compte tenu des débats de l'année, son groupe votera défavorablement ce compte administratif qui correspond avant tout à des choix politiques définis par la majorité municipale et ne concordant pas avec ceux de son groupe.

SE DEMANDE si la dotation pour l'allocation municipale de garde d'enfants à domicile (AMGED) a été surestimée ou si les bénéficiaires sont peu nombreux et souhaite savoir si ce service correspond à un véritable besoin de la population rueilloise.

AJOUTE que, durant l'année 2013, ont été évoqués les chiffres de l'endettement à Rueil et que la majorité municipale a été alertée sur l'ensemble de l'endettement, qui est conséquent.

ADMET qu'il y a eu un désendettement, même s'il n'est pas conséquent, dû essentiellement à l'opération SAINTE-CLAIRE DEVILLE, laquelle a permis à la Ville de percevoir, de manière ponctuelle et exceptionnelle, les droits à construire.

AJOUTE qu'il s'agit d'une opération habituelle, compte tenu du nombre important de m² de bureaux vacants à Rueil et indique que cette pratique, fréquente dans d'autres communes, permet de réduire, à court terme, le désendettement et de gonfler artificiellement le budget.

M. RUFFAT

RAPPELLE que lors de la commission des finances et des affaires générales, les membres ont échangé sur les emprunts de la Ville et ajoute qu'il lui a été indiqué que des prêts avaient été renégociés, ce qui est une bonne chose.

VOIT dans les documents communiqués que 8 contrats de prêts restent dans les catégories 4, 5 et 6 et dans les catégories E et F et demande s'il est possible d'avoir connaissance ou copie de ces contrats afin de les étudier.

M. LE CLECH

REPOND que ces documents sont à sa disposition et indique qu'il reste un emprunt à renégocier, les autres ne semblant pas dangereux pour la Municipalité.

EXPLIQUE que la Ville a attendu pour renégocier cet emprunt car l'État va prendre en charge une partie de la dette.

REPETE que concernant les autres emprunts, il ne lui semble pas qu'ils soient dangereux et que de ce fait aucune renégociation n'est envisagée.

AJOUTE que l'année 2013 est la troisième année où la Ville s'endette et précise que quel que soient les aléas, la Municipalité s'engage à ce que la Ville emprunte toujours moins que ce qu'elle rembourse.

M. POIZAT

INDIQUE, qu'à la première lecture, un néophyte pourrait comprendre que des recettes de fonctionnement ont servi à financer des investissements puisqu'il y a – 4 000 000 € d'investissement et 12 000 000 € de recettes de fonctionnement et demande s'il n'y a pas un problème d'affectation des ressources.

M. LE CLECH

REPOND qu'à la lecture de l'ensemble du dossier, il n'y a pas de refinancement de l'investissement par rapport à l'excédent de fonctionnement global.

EST à sa disposition pour approfondir.

M. ROCHERON

REPOSE sa question concernant l'AMGED.

M. LE CLECH

EXPLIQUE qu'il y a eu un changement de réglementation qui a abaissé le seuil permettant de percevoir cette allocation.

DIT qu'il est vrai, qu'ont été écartés les hauts revenus, ce qui a diminué le nombre de bénéficiaires.

a) Compte administratif de la Ville

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DES 4 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, Mme CLAVEL, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. POIZAT) ET DES 3 CONTRE (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON).

b) Compte administratif de la chambre funéraire

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DES 4 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, Mme CLAVEL, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. POIZAT) ET DES 3 CONTRE (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON).

c) Compte administratif du restaurant communal

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DES 8 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, Mme CLAVEL, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON, M. POIZAT).

N° 82 - Bilan des actions de formation suivies par les membres du Conseil municipal pour l'année 2013.

Le conseil municipal PREND ACTE.

N° 83 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune au cours de l'année 2013.

Le conseil municipal PREND ACTE.

N° 84 - Approbation des comptes de gestion de la Commune et des budgets annexes (chambre funéraire et restaurant administratif).

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 1 ABSTENTION (M. POIZAT).

N° 85 - Affectations des résultats de l'exercice 2013 du budget principal et des budgets annexes de la chambre funéraire et du restaurant administratif.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DES 8 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, Mme CLAVEL, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON, M. POIZAT). .

N° 86 - Budget primitif de la Commune et budgets primitifs des services annexes de la chambre funéraire et du restaurant administratif relatifs à l'exercice 2014.

INTERVENTIONS

M. LE MAIRE

REMERCIE M. POIZAT qui a permis de relever deux erreurs dans le compte administratif et dans le budget primitif.

SOULIGNE les difficultés auxquelles a été confrontée la majorité pour préparer ce budget à cause de la loi de finances adoptée par le Parlement et des difficultés qui s'amoncellent.

EXPLIQUE que la masse budgétaire est la même, le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) est de 2 000 000 € ce qui augmente la masse salariale qui est de 80 000 000 €.

AJOUTE savoir maîtriser ce genre de dépenses de fonctionnement sans trop faire appel à la fiscalité.

INDIQUE que l'adoption de la loi de finances 2014 a pour conséquence d'augmenter la dépense publique municipale de plus de 10 000 000 €, ce qui représente une augmentation des impôts de 18 % et ne se voit pas demander aux Rueillois, déjà soumis à une pression fiscale insupportable, un effort fiscal supplémentaire.

RAPPELLE avoir pris l'engagement pendant la campagne de ne pas augmenter les impôts cette année.

REPETE qu'il faut trouver le moyen de financer ces 10 000 000 € sur une masse budgétaire 144 800 000 €.

PRECISE que sont concernés la péréquation (3 700 000 €), la baisse de la dotation globale de fonctionnement (1 800 000 € en moins), les rythmes scolaires (2 300 000 €), la revalorisation des catégories C (900 000 € par an pendant 2 ans), la suppression de la moitié de la taxe sur l'électricité au bénéfice d'un fonds départemental (700 000 €) et une baisse de subvention à la Maison de l'emploi (200 000 €).

DIT gérer la Ville en bon père de famille et ajoute que des décisions seront prises afin de diminuer les dépenses publiques municipales sans pour autant augmenter les impôts.

PRECISE que des manifestations vont être annulées ou reportées, que des contrats à durée déterminée ne vont pas être renouvelés ou que des tarifs vont être augmentés.

RAPPELLE que, demain, un plan va être voté par l'Assemblée nationale, qui aura pour conséquence l'adoption d'un collectif budgétaire permettant à l'Etat d'économiser 11 milliards € sur les collectivités territoriales, et qui pourrait entraîner pour Rueil-Malmaison à une baisse de 4 ou 5 millions de la DGF.

COMPREND que le Gouvernement soit en difficulté et que des transferts de fiscalité soient opérés mais dénonce le fait que ce soit au détriment des contribuables des communes.

REMERCIE M. GRANGER, Directeur des affaires financières, M. LUCA, Directeur général des services et M. LE CLEC'H, Adjoint au Maire, pour la préparation du diaporama powerpoint qui a permis une présentation claire du budget.

Mme HUMMLER-REAUD

INDIQUE qu'il ne s'agit pas de débattre mais de comprendre.

DIT que ce budget primitif est fondé sur l'hypothèse que la réforme des rythmes scolaires sera mise en place et croit savoir que M. le Maire a envoyé un courrier à M. VALLS à ce sujet et qu'une circulaire du Ministre de l'éducation est attendue le 10 mai prochain.

EXPLIQUE que, dans le rapport de présentation, il est fait référence aux produits et services d'exploitation qui augmenteraient de 5,9 % soit 637 000 €, que l'estimation des dépenses de fonctionnement serait de 560 000 € et que M. le Maire a donné le chiffre de 2 300 000 €.

PENSE qu'il serait intéressant d'avoir un tableau d'analyse financière détaillé pour pouvoir comprendre ces chiffres.

M. LE MAIRE

REPOND que s'il pouvait lui donner ce tableau précis, il le ferait mais que le décret PEILLON sur la réforme des rythmes scolaires a imposé que soit mise en oeuvre cette réforme dont l'appréciation approximative du coût est de 2 000 000 € pour la Ville.

AJOUTE, à titre de précaution, que la Ville s'est préparée à cette réforme afin que les conditions de mise en oeuvre soient les plus confortables possibles pour les enfants, les parents et les enseignants.

INDIQUE qu'il a, avec le nouvel Adjoint à l'éducation, M. COSSON, avec M. GABRIEL et M. LUCA, essayé de réduire le coût des activités.

EXPLIQUE avoir écrit au Recteur il y a une semaine et avoir fait, avec ses collègues de l'UMP, des déclarations afin de faire comprendre au Gouvernement qu'un grand nombre de maires, pour ne pas dire la totalité, est défavorable à la réforme des rythmes scolaires, ne comprenant pas ce qu'elle apporte aux enfants.

COMPLIMENTE M. ROCHERON pour sa compréhension de la réforme et précise que sa qualité de Républicain exige qu'il la mette en oeuvre avec des dépenses a minima.

AJOUTE que M. HAMON, Ministre de l'éducation, a fait, sur RTL, des déclarations surprenantes dont on ne connaît pas la portée.

ATTEND la réponse du Recteur afin de pouvoir connaître les impacts sur le budget, le chiffre actuel étant le maximum possible.

PRECISE que, ces 2 000 000 € étant prévus pour une année pleine en 2014, le montant sera entre 400 000 et 500 000 € pour le dernier trimestre.

INDIQUE à Mme HUMMLER-REAUD que dès qu'elle aura les réponses du Gouvernement, la Municipalité reviendra vers les associations de parents d'élèves pour poursuivre les discussions, les projets prévus n'étant plus possibles aujourd'hui.

DIT que les associations de parents d'élèves, les chefs d'établissements et le personnel enseignant seront consultés et répète qu'il y aura des changements par rapport à ce qui avait été prévu afin de réduire les coûts.

M. POIZAT

RAPPELLE que M. le Maire a fait part de ses inquiétudes sur les finances de la Ville et indique partager cette inquiétude.

DIT regretter l'absence de débat d'orientation budgétaire même si celui-ci n'est pas obligatoire les années d'élections municipales.

INDIQUE que des communes telles que Clichy ou Puteaux ont procédé à un débat d'orientation budgétaire.

AURAIT APPRECIE que la nouvelle équipe brosse un tableau budgétaire, même sommaire, de son action pour les six ans à venir afin de pouvoir se projeter dans l'avenir.

FAIT part de ses interrogations sur la santé financière de la Ville notamment à la lecture des ratios et des premières pages du document qui indiquent que la Municipalité prévoit un budget de fonctionnement déficitaire dû à une hausse des dépenses et une baisse des recettes.

AJOUTE que ce budget n'est équilibré que grâce à l'excédent de l'année précédente et explique que la capacité d'autofinancement de la Ville, provenant de l'épargne de gestion, devient, par conséquent, négative en 2014.

INDIQUE qu'elle est de – 33 € par habitant alors qu'elle était de + 175 € par habitant en 2013 et de + 656 € par habitant en 2012.

COMPARE avec la strate nationale indiquée à la page 3 du budget primitif, qui montre, même si toutes les villes semblent être impactées par la crise et la baisse des recettes, un résultat prévisionnel positif de + 128 € par habitant.

CRAINT que la Ville n'ait plus de marge de manoeuvre à la fin de l'année puisque toutes les réserves accumulées les années précédentes auront été consommées et que cette dégradation de la capacité d'autofinancement empêche de préparer l'avenir.

DIT que les dépenses d'équipement sont en baisse de 30 % mais ne sont financées, à nouveau, que grâce au report de l'excédent de la section d'investissement et ajoute que l'encours de la dette n'est par conséquent, que limitativement impacté, passant de 1 879 € par habitant en 2013 à 1 868 € par habitant en 2014.

REMARQUE que le train de vie de la Ville continue d'augmenter ainsi que sa dépendance chronique à la dette.

DEMANDE une réflexion à moyen terme et une remise à plat des orientations budgétaires par la mise en place d'une commission ad hoc multipartite afin que la Ville puisse financer son avenir sur des bases plus saines.

M. LE MAIRE

REMERCIE M. POIZAT et ajoute que le débat d'orientation budgétaire ne pouvait se tenir, les données financières de l'Etat (DGF et autres dotations) ayant changé depuis la campagne municipale.

INDIQUE avoir préféré, puisque la loi le permet, ne pas faire de débat d'orientation budgétaire pendant une campagne électorale.

REVIENT sur la demande de M. POIZAT concernant un tableau budgétaire sur les 6 ans à venir et dit s'intéresser, pour l'instant en tant que Maire, à cette année 2014.

S'INTERROGE sur 2015 car des dépenses nouvelles vont être imposées à hauteur de 4 000 000 € au moins.

INDIQUE qu'une réunion s'est tenue ce matin avec les maires du département à la Préfecture, M. MAGNIN-LAMBERT l'ayant représenté, et que les autres maires, dont certains sont plus à gauche que M. POIZAT, ont les mêmes inquiétudes.

DIT être incapable de faire des prévisions pour les 6 années à venir mais l'invite à regarder le programme que la majorité a présenté pendant la campagne, lequel illustre ses ambitions pour les années à venir.

RAPPELLE avoir dit que la majorité ferait en sorte de réaliser ce programme en fonction des moyens contributifs et qu'en cas de mauvaises nouvelles et de charges supplémentaires pour les collectivités, certains investissements seront supprimés ou reportés.

PRECISE que lorsque cela a été indiqué, il ne savait pas que 11 milliards de plus allaient être mis à la charge des collectivités territoriales.

AJOUTE que pour les dépenses de fonctionnement, il ne peut rien faire car ce sont des sommes sacralisées comme notamment la masse salariale qui est de 80 000 000 €.

INDIQUE que le budget est équilibré avec le report car la Municipalité essaie d'être bonne gestionnaire en faisant des prévisionnels en fonction des sommes disposées.

CONFIRME que les dépenses d'investissement ont diminué de 30 % en raison des mesures prises et qu'il ne peut investir sans être certain de pouvoir rembourser et surtout d'assurer l'autofinancement.

EXPLIQUE qu'un équipement qui bénéficie de subvention de l'Etat, de la Région ou du Département doit obligatoirement avoir une quote-part d'autofinancement de la Ville, laquelle est prise sur le budget de fonctionnement.

DIT que si la Ville n'est pas capable de dégager de l'autofinancement de son budget de fonctionnement, elle ne peut pas investir.

AJOUTE que les Rueillois sont satisfaits de la gestion de la Ville pour la majorité puisqu'ils l'ont réélu avec 57 % des voix au premier tour.

M. ROCHERON

DIT à M. LE MAIRE qu'il fait de plus en plus de politique politicienne et qu'il a instrumentalisé la campagne municipale en faisant une campagne contre le Gouvernement.

RECONNAIT que le score de + 40 % qu'il a obtenu il y a deux ans ne reposait pas uniquement sur des éléments de politique locale.

CONTESTE la gestion en bon père de famille de la Ville et rappelle que tous les voyants étaient au rouge lors de la campagne municipale.

REVIENT sur la charge de M. LE MAIRE contre le Gouvernement et souligne que, d'année en année, la présentation budgétaire devient une présentation politique, ce qui coïncide avec l'accès de la gauche au pouvoir.

DIT que ce Gouvernement est le premier, depuis le début de la V^{ème} République, à avoir le courage de lutter contre les déficits et l'endettement.

INFORME que M. LE MAIRE a cosigné une tribune expliquant que Bruxelles est responsable et qu'il faut une autre politique européenne.

RAPPELLE qu'il a appartenu à un Gouvernement qui a creusé les déficits de la nation comme aucun autre depuis le début de la V^{ème} République.

REPETE que le Gouvernement a le courage de faire des économies que tout le monde doit supporter que ce soit l'Etat, les collectivités territoriales et bien entendu la Commune de Rueil-Malmaison.

EXPLIQUE que c'est pour cette raison qu'il y a une baisse de la DGF et indique que si M. LE MAIRE ne faisait pas de politique politicienne, il expliquerait que cette baisse de la DGF a commencé bien avant l'arrivée de la gauche au pouvoir.

RAPPELLE que la priorité est de réduire les déficits et de ne pas obérer l'avenir des générations futures et répète qu'il trouve cela courageux.

DIT que M. LE MAIRE instrumentalise politiquement la réforme des rythmes scolaires et dément que l'ensemble des maires soit contre cette réforme.

INDIQUE que 2/3 d'entre eux soutiennent cette réforme proposée par l'ensemble des chronobiologistes et soutenue par bon nombre de ses amis politiques lorsqu'ils étaient dans la majorité.

REPETE que tous les comptes de la Commune étaient dans le rouge et explique que le Maire est en difficulté car il ne peut tirer sur tous les leviers à la fois.

RAPPELLE que la fiscalité a augmenté de façon drastique (16 %) au cours de la précédente mandature comme aucune autre commune dans les Hauts-de-Seine.

CONSTATE que cette année, ne sont augmentés ni les bases ni les taux et en prend acte mais dit vouloir observer l'ensemble de la mandature.

INDIQUE que les emprunts sont un héritage des années au pouvoir de M. BAUMEL et précise que la chambre régionale des comptes a souligné dans son rapport que la Ville était très endettée.

REPETE que l'endettement de la Ville pose un problème et que la majorité en convient puisqu'elle est dans une logique de désendettement depuis trois ans.

DIT stigmatiser le niveau de l'endettement à Rueil mais également sa qualité.

REVIENT sur les questions que se pose M. POIZAT quant à la qualité de certains emprunts et rappelle que son groupe dénonce depuis plusieurs années ce que la majorité appelle des emprunts structurés mais qui sont toxiques au regard de la circulaire du Ministère des finances.

INVITE M. POIZAT à consulter cette circulaire et à la croiser avec les emprunts de la Ville, ce qui lui permettra de constater la toxicité de certains emprunts.

INDIQUE que la presse est unanime quant à la qualité de certains emprunts de la Ville et que, pour la première fois ce soir, M. LE CLECH le reconnaît.

INVITE la Municipalité à porter plainte contre LE MONDE et les autres journaux qui citent

régulièrement la Ville de Rueil comme une des cinquante collectivités les plus touchées par les emprunts toxiques.

DIT que depuis de nombreuses années, en matière d'investissement, Rueil est en dessous des villes de la même strate de population.

PRECISE que, dans le classement des communes des Hauts-de-Seine, Rueil figure dans le peloton de queue.

S'APERÇOIT que cette année, conformément aux promesses de campagne, la fiscalité n'augmente pas, ce qui apparaît cohérent compte tenu de la réaction de M. LE MAIRE face à l'augmentation de la fiscalité nationale.

REPETE que le désendettement des années précédentes a été opéré facilement, par l'utilisation des droits à construire de SAINTE-CLAIRE DEVILLE et rappelle que cette année, le désendettement est effectué à hauteur de 600 000 € contre 3 200 0000 € l'année passée.

EST toutefois satisfait de cet objectif de désendettement et indique que son groupe, les prochaines années, observera son évolution.

PENSE qu'il est de l'intérêt général des Rueillois, de ne plus avoir une Commune endettée à ce point.

CONSIDERE que le troisième levier lié à l'investissement est catastrophique compte tenu de son effondrement.

DIT que les investissements mis en place avant les élections municipales, soutenus par l'Etat, étaient inférieurs à ce qui pouvait être attendu d'une Ville comme Rueil-Malmaison au regard de la richesse de la Ville, de son nombre d'habitants et des villes de la même strate de population.

AJOUTE que ce recul des investissements ne prépare pas la Ville aux objectifs de demain, ne permet pas le développement de quartiers comme ceux du Plateau, l'écoquartier et la future gare qui ont des besoins d'équipements.

DIT que l'investissement est indigne de ce que l'on peut attendre d'une Ville comme Rueil-Malmaison.

RAPPELLE avoir demandé les précédentes années, que soit fait un parallèle entre le compte administratif et le budget primitif plutôt qu'entre deux prévisionnels et ajoute qu'il serait plus logique de débattre d'un budget prévisionnel par rapport à un réalisé plutôt que de débattre d'un budget prévisionnel par rapport à un autre.

REVIENT sur la répartition des dépenses présentée qui apparaît claire en fonctionnement mais beaucoup moins en investissement car des postes sont fusionnés.

DEMANDE à ce qu'elles soient présentées poste par poste.

M. LE MAIRE

REVIENT sur le courage du Gouvernement que félicite M. ROCHERON et indique qu'il aurait le

courage de soutenir un plan national de redressement de la France si ce plan le méritait.

INFORME qu'il ne votera pas ce plan car il ne correspond pas à la vérité et cite, pour exemples, la masse globale de la dépense publique qui est de 1 276 milliards environ et la masse salariale de Rueil dont le GVT augmente chaque année de 2 000 000 € et ajoute qu'elle se consolide, au niveau national, par une augmentation structurelle de 20 milliards par an, soit 60 milliards sur 3 ans.

RAPPELLE que le Gouvernement propose des économies à hauteur de 50 milliards pour respecter, dans 3 ans, les conditions d'équilibre imposées par l'Europe et qu'il manque donc 10 milliards.

AJOUTE que le Gouvernement promet 10 milliards d'économie d'impôt pour les ménages et 10 milliards d'économie d'impôt pour les entreprises, ce qui fait un manque au total de 30 milliards.

DIT que ce ne sont pas 50 milliards d'économie que le Gouvernement devrait proposer mais 80 milliards.

INDIQUE que la commission des finances de l'Assemblée Nationale a auditionné Didier MIGAUD, Président de la Cour des comptes, qui a confirmé la justesse des calculs dans son rapport.

DEMENT que ce Gouvernement soit le premier à faire des économies et rappelle que Raymond BARRE, dont il ne partageait pas toutes les idées à l'époque, fut le premier.

REVIENT sur la fiscalité qui a augmenté de 18 % en 10 ans soit 1,8 % par an et rappelle qu'en 2008, il avait annoncé qu'il augmenterait les impôts, ce qu'il a fait avec une augmentation de 9 % la première année.

DIT, concernant les emprunts toxiques, que les deux journaux qui ont attaqué la Ville à savoir "LE MONDE" et "CAPITAL" ont publié les démentis qui leur ont été adressés par la Ville et que "CAPITAL" a même retiré de son article la partie portant sur Rueil.

EXPLIQUE qu'il existe des emprunts structurés, à taux variables et des emprunts toxiques à taux fixe.

PRECISE que les emprunts à taux variable se contractent selon deux modalités : la première à taux variable avec effet cliquet sont les emprunts dits "toxiques" pour lesquels le taux, une fois augmenté ne peut diminuer et la seconde à taux variable à risque, qui coïncide avec le taux de change.

DIT que la Ville n'a aucun emprunt à cliquet mais un emprunt à risque dont le taux dépend du franc suisse.

INFORME que cet emprunt est en cours de renégociation.

EXPLIQUE que depuis que la Ville emprunte à taux variables, les Rueillois ont économisé 3 000 000 € et qu'une équipe suit de près l'évolution des taux.

DIT que l'opposition a tenté de faire croire aux Rueillois que des choses ignobles se passaient au sein de la Ville, qu'il y avait des emprunts toxiques alors qu'il n'y a qu'un emprunt à risque en cours de renégociation.

A DECIDÉ, pour faire droit aux demandes de l'opposition et pour mettre fin à cette polémique

permanente, que, désormais, tous les emprunts seraient à taux fixe.

PRECISE qu'à chaque décision, il sera expliqué aux Rueillois combien ils ont perdu à cause de cet acharnement de l'opposition.

M. LE CLEC'H

EXPLIQUE que l'emprunt à risque est en cours de renégociation et attend l'Etat, qui doit prendre en charge une partie de cet emprunt.

INVITE M. ROCHERON à regarder les autres villes qui ont contracté plusieurs emprunts afin de constater que Rueil n'est pas la seule ville dans cette situation.

AJOUTE que si le Gouvernement a décidé de subventionner les villes qui ont contracté ces emprunts c'est parce que la BANQUE DEXIA a conduit les villes à avoir de graves problèmes.

M. LE MAIRE

DIT à M. ROCHERON, au sujet des investissements, qu'il n'a pas suffisamment d'expérience de gestionnaire pour se permettre de telles affirmations ou qu'il n'a pas compris ce qui lui a été appris.

EXPLIQUE qu'il ne faut pas investir pour investir mais pour enrichir la Ville, pour l'embellir, pour améliorer les équipements, la voirie, les espaces verts...

AJOUTE qu'il faut investir quand cela est nécessaire et non pour le plaisir des améliorations.

SE SOUVIENT que, lorsqu'il a pris en charge les finances de la Ville, il y a 12 ans, il a demandé à Jacques BAUMEL la première année, qu'il n'y ait aucun investissement afin de redonner une santé financière à la Ville, ce que personne au sein du Conseil municipal ne lui a reproché.

PRECISE qu'après cela il a augmenté les impôts de 9,8 %.

EXPLIQUE qu'il a pris ces décisions car il s'agissait d'une question de sincérité budgétaire, d'utilité, d'intérêt général des finances publiques municipales dont il est responsable.

REVIENT sur la création de l'écoquartier dont la SPLA Rueil Aménagement est responsable et indique que les investissements apparaîtront dans son budget.

RAPPELLE qu'il a créé les SPLA pour permettre aux villes d'avoir des moyens juridiques pour la création de sociétés publiques ayant un statut privé leur facilitant l'aménagement.

DIT que vont être engagés des aménagements sur 14 hectares, pendant une dizaine d'années et que la gare de métro de Rueil sera terminée en 2023.

INDIQUE avoir reçu M. YVIN, Président du directoire de la Société du Grand Paris, qui lui a confirmé que tout allait bien pour la gare de Rueil.

AJOUTE que, si tout se passe bien pour cette gare, tout se passera bien pour l'écoquartier car les deux projets sont liés.

INFORME que la Ville est en train d'acquérir l'ensemble des parcelles et que va être déterminé le programme exact, qui sera présenté au Conseil municipal dès lors que la Ville sera certaine de ce qui pourra être fait.

TROUVE scandaleux que M. ROCHERON dise qu'il n'y a pas d'investissement et considère que cela est démagogique.

PARDONNE celui-ci car il n'a jamais participé à la création d'investissement et comprend qu'il puisse faire ce genre d'erreur.

M. ROCHERON

DIT que l'intérêt des Rueillois est prioritaire et qu'il passe par un débat d'orientation budgétaire.

AJOUTE que M. LE MAIRE défend de manière véhémement ses choix et que son groupe propose des alternatives.

ESTIME que cela permet d'offrir la possibilité aux Rueillois de faire des choix et qu'il s'agit de l'objectif d'un débat démocratique en Conseil municipal.

DIT, concernant les emprunts toxiques, que le journal "LE MONDE", le plus grand quotidien français, n'a jamais retiré quelque élément que ce soit à son argumentation et ajoute que M. LE MAIRE est dans le mensonge ou dans l'erreur.

REPREND que "LE MONDE" a publié de nouveaux articles en pleine campagne électorale, il y a quelques semaines, qui stigmatisaient la gestion de l'emprunt à Rueil.

NE CROIT pas qu'une équipe suive au jour le jour l'évolution des taux et des parités monétaires car elle ne pourrait rien faire contre une évolution de taux.

EXPLIQUE que les variations monétaires du type yen/dollar sont relevées le jour de la date anniversaire de la signature de l'emprunt et qu'une équipe ne peut rien faire sur l'évolution du yen par rapport au dollar et inversement.

SE SOUVIENT que lors de l'évolution du franc suisse en 2008, la Municipalité était en grande difficulté et que cet emprunt a dû être renégocié en urgence, ce qui lui a fait perdre de l'argent.

RECONNAIT que si le Gouvernement a pris une telle mesure c'est parce qu'à droite comme à gauche, des collectivités territoriales ont cédé à cette mode des emprunts toxiques sur une base instable.

AFFIRME qu'il n'y a eu aucun démenti de qui que ce soit.

M. LE CLEC'H

CONFIRME le démenti de "CAPITAL".

M. ROCHERON

CONSENT que "CAPITAL" ait pu opéré ce démenti et être convaincu par les arguments de la

Ville, là où tous les autres journaux ne le sont pas.

M. LE MAIRE

CONFIRME que "CAPITAL" s'est excusé.

M. ROCHERON

DIT à M. le Maire qu'il ne l'a pas compris sur la question des investissements et qu'il fait un contre sens sur ce qu'il a souligné plus tôt.

REPETE que le niveau des investissements à Rueil s'effondre alors qu'il était déjà inférieur à celui de villes ayant la même strate de population et maintient que cela est préoccupant.

N'EST PAS RASSURÉ que la détermination de l'écoquartier soit confiée à un tiers alors qu'en principe toute la population doit être associée.

REPROCHE au maire d'avoir fait appel à des sociétés de conseil.

M. LE MAIRE

REPOND avoir fait appel à un architecte car il ne l'est pas lui même.

M. ROCHERON

RAPPELLE que M. LE MAIRE a annoncé que cet écoquartier allait drainer plusieurs milliers d'habitants alors que le nombre envisagé est déjà passé de 8 000 à 6 000.

SOULIGNE un sous-équipement en matière d'équipement public du plateau Mont-Valérien et pense qu'il serait important aujourd'hui, plutôt que de voir l'investissement rueillois s'effondrer, de faire un effort sur le plateau notamment l'école Robespierre, les crèches de la Ville, l'équipement de la voirie en terme de pistes cyclables et d'aménagement.

RAPPELLE qu'une tranche d'investissement de l'équipement en matière de vidéosurveillance est de 2 000 000 €, ce qui permettrait de financer la réforme des rythmes scolaires.

M. LE MAIRE

REPOND que les tranches de vidéoprotection sont des tranches d'investissement alors que les rythmes scolaires concernent le fonctionnement, lequel ne peut être financé avec l'investissement.

DEMANDE à M. ROCHERON de ne pas diffuser de fausses informations sur l'écoquartier, des équipements publics étant prévus au sein de celui-ci (crèches, théâtre,...) ainsi que l'agrandissement de l'école Robespierre.

AJOUTE que lorsque le projet sera finalisé, il sera présenté au Conseil municipal et des réunions publiques seront organisées afin d'associer les riverains à la qualité écologique de l'écoquartier et prendre en compte leurs remarques.

ESPERE que M. ROCHERON viendra à ces réunions.

M. LE CLEC'H

COMPREND en écoutant M. ROCHERON, les raisons pour lesquelles il a obtenu 13,8 % des voix aux élections municipales et la majorité 57 % et ajoute que, s'il continue à tronquer la vérité, son score va de nouveau baisser.

DIT avoir expliqué avec la plus grande transparence les emprunts contractés par la Ville et est prêt à dévoiler les taux 2014 qui sont entre 3,1 et 3,9 %.

REPETE qu'un seul emprunt pose problème et que c'est pour celui-ci que l'État va aider la Ville.

RAPPELLE que la Ville a gagné 3 000 000 € avec les emprunts structurés.

REAFFIRME que CAPITAL et LE MONDE ont écrit à la Ville en raison d'amalgames et qu'il montrera ces courriers à M. ROCHERON.

LUI DEMANDE de se renseigner lorsqu'il ne sait pas.

DIT qu'il est possible de faire des erreurs mais trouve désagréable les critiques faussées.

RAPPELLE que pour l'établissement d'un écoquartier, il faut créer une zone d'aménagement concerté, et ce, avant que la concertation ne commence.

AJOUTE que M. ROCHERON sait parfaitement que le dossier de ZAC va être déposé dans peu de temps, la Municipalité n'ayant pas souhaité obérer la campagne municipale.

M. JEANMAIRE

SOUHAITE jouer le modérateur car cela fait plusieurs années qu'il remercie les débatteurs, ayant l'impression de se trouver à l'Assemblée nationale.

RAPPELLE qu'ils sont dans le cadre d'un Conseil municipal.

REVIENT sur la question posée par Anne HUMMLER-REAUD en début de débat et considère que le mieux est d'avoir les documents.

M. LE MAIRE

REPOND que la Ville est transparente et propose à M. JEANMAIRE de venir dans le bureau de M. LE CLEC'H afin de consulter ces documents qui ne peuvent être emportés et diffusés à la population.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DES 4 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, Mme CLAVEL, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD) ET 4 CONTRE (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON, M. POIZAT).

N° 87 - Programme d'emprunts et autres contrats financiers pour l'année 2014.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DES 8 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, Mme CLAVEL, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON, M. POIZAT).

N° 88 - Subventions aux associations locales - exercice 2014.

INTERVENTIONS

M. TOULOUSE

REPOSE une question posée lors de la précédente mandature concernant PRODITEL RM et souhaite savoir si des comptages ont été effectués pour connaître l'audience de RUEIL TV.

INDIQUE qu'il lui avait été répondu que ce comptage était en cours et avoir réitéré cette question en commission des finances, au cours de laquelle il lui a été répondu que M. LE MAIRE avait été saisi du dossier.

M. LE MAIRE

DIT ne pas pouvoir répondre ce soir car cela n'est pas à l'ordre du jour et confirme que les comptages sont faits grâce à l'hébergeur du site.

REGARDE de près le travail effectué par RUEIL TV qui entre dans le cadre des économies comme l'ensemble des associations.

INDIQUE avoir rencontré les responsables et que des propositions vont être faites rapidement afin d'engager ces économies.

REPETE ne pas pouvoir fournir de chiffre n'ayant pas le dossier sous les yeux et précise que ces chiffres varient et ne dépassent pas 15 000 personnes.

DIT que lorsqu'il aura des informations plus précises, il les communiquera.

INDIQUE avoir demandé à de grandes associations de la Ville de se rapprocher en vue de travailler ensemble voire de fusionner et précise que des mesures doivent être prises pour absorber les 10 000 000 €.

AJOUTE qu'il est possible de mutualiser des activités qui étaient organisées par plusieurs associations en ne le faisant qu'à travers une seule.

PRECISE que les associations sportives sont exemptées de ce genre de problème car si elles montent en division supérieure, et il a pris l'engagement que la Ville les suivrait.

DIT que certaines associations dont l'aide de la mairie n'est pas justifiée voient leurs subventions diminuées ainsi que celles qui ont un portefeuille trop important.

INDIQUE que plusieurs personnes sont chargées de ce dossier dont Benoît GROS, Conseiller

municipal délégué aux associations, Carole THIERRY, Conseillère municipale en charge des associations culturelles et Olivier BARBIER DE LA SERRE, Adjoint aux affaires culturelles.

M. JEANMAIRE

INFORME que son groupe va voter favorablement cette délibération ainsi que toutes celles relatives aux subventions car il considère que le rôle d'une mairie est d'aider ces associations qu'elles soient culturelles ou sportives.

DIT que son groupe est intéressé par l'évolution des subventions et a envoyé un tableau au Questeur permettant d'avoir le montant global des subventions par association à partir de 2013, ce qui permettra de poser les bonnes questions, de gagner du temps et d'être plus pragmatique.

M. LE MAIRE

REPOND à M. JEANMAIRE qu'il a raison mais lui rappelle qu'il a en sa possession les budgets votés depuis qu'il est au Conseil municipal et l'invite à s'y référer pour compléter son tableau.

NE PEUT PAS demander aux services municipaux de faire le travail des groupes de l'opposition et dit qu'il leur appartient de trouver les informations où elles se trouvent, c'est-à-dire auprès des services municipaux qui leur sont ouverts.

M. JEANMAIRE

NE COMPREND PAS pourquoi le budget 2013 a été mentionné dans la présentation du budget 2014.

M. LE MAIRE

PRECISE que c'est à sa demande, depuis qu'il est Maire, qu'il est fait référence au budget de l'année précédente afin de voir l'évolution budgétaire d'une année sur l'autre.

COMPREND que M. JEANMAIRE souhaite avoir les informations qu'il a demandées et qu'il peut obtenir les chiffres sans aucun problème.

REPETE qu'il ne peut pas demander aux services auxquels il est déjà demandé beaucoup de choses y compris le service des finances, d'effectuer un travail qui ne lui semble pas utile, M. JEANMAIRE disposant des informations.

M. POIZAT

SOUHAITE savoir ce que les conventions avec des associations bénéficiant de larges subventions vont devenir, s'il y aura un bilan social, si le compte de résultat de ces associations sera communiqué.

M. LE MAIRE

ESPÈRE que M. POIZAT a posé ces questions en commission des finances.

AJOUTE qu'il lui a été indiqué qu'aucune question de ce type n'a été posée en commission des

finances.

DEMANDE à M. POIZAT de faire fonctionner les institutions municipales comme elles doivent l'être et indique que des réponses lui seront apportées au sein de la commission des finances ou plus tard, en Conseil municipal, si la réponse ne lui a pas été donnée en commission.

INVITE M. POIZAT à se rendre en mairie, auprès des services compétents, s'il souhaite avoir des informations plus précises.

DIT ne pas savoir à quelles associations M. POIZAT fait référence.

M. POIZAT

REPOND qu'il s'agit des associations percevant des subventions supérieures à 23 000 €, comme mentionné dans la délibération.

DEMANDE ce que recouvrent les termes de ces conventions et quel contrôle est réalisé.

M. LE CLECH

INDIQUE que s'agissant des subventions aux organismes satellites importants comme par exemple le TAM lié à la Ville par une délégation de service public, ceux-ci fournissent un rapport d'activité présenté en commission consultative des services publics locaux.

AJOUTE que pour les associations, le service des finances réalise un contrôle des comptes annuels, qui sont à la disposition des élus.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DE 3 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON).

N° 89 - Subvention de fonctionnement accordée à la Caisse des écoles pour l'année 2014.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 90 - Subvention de fonctionnement accordée au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2014.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 91 - Subventions de fonctionnement accordées au Groupement d'intérêt Public « Maison de l'Emploi Rueil-Suresnes » et au Groupement d'intérêt Public « Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre » pour l'année 2014.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DES 3 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON).

N° 92 - Subvention de fonctionnement accordée à l'EPIC Office du Tourisme pour l'année 2014.

INTERVENTIONS

M. ROCHERON

INDIQUE avoir demandé aux services de rappeler les chiffres précédents et se demande pourquoi la subvention était de 147 000 € en 2013 et est de 220 000 € en 2014.

M. LE CLEC'H

EXPLIQUE qu'il y a eu un excédent important en 2013.

M. TROTIN

RAPPELLE que le temps de travail de l'EPIC n'est pas le même que celui du Conseil municipal et explique que le budget de l'année N+1 doit être adopté avant le 1^{er} décembre.

EXPLIQUE que le budget prévisionnel est établi sans tenir compte des résultats effectifs de l'office du tourisme qui sont établis au cours du 1^{er} trimestre de l'année.

INDIQUE que l'office du tourisme a un excédent dont une partie est conservée par l'EPIC pour des actions supplémentaires et l'autre partie est rendue à la Collectivité, ce qui réduit d'autant le montant de la subvention.

ÉSPÈRE qu'un reversement pourra être constaté au cours d'un prochain Conseil municipal.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DES 3 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON).

N° 93 - Subvention de fonctionnement accordée au Théâtre André Malraux pour l'année 2014.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DES 4 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON, M. POIZAT)

N° 94 - Subvention de fonctionnement pour le budget annexe du restaurant administratif pour l'année 2014.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DES 3 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON).

N° 95 - Modification d'autorisations de programme inscrites au budget.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DES 8 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, Mme CLAVEL, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD, M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON, M. POIZAT).

N° 96 - Indemnité de conseil versée par la Commune au Trésorier Municipal.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 97 - Fixation des taux d'impôts locaux pour l'année 2014.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 98 - Garantie communale au bénéfice de la SAHLM du Moulin Vert pour un emprunt d'un montant de 414 053 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour la réhabilitation de 92 logements situés 11-13-15 rue François Jacob à Rueil-Malmaison.

INTERVENTIONS

M. RUFFAT

DEMANDE s'il est possible d'obtenir le chiffre des garanties cumulées.

M. LE CLEC'H

REPOND par l'affirmative.

M. LE MAIRE

INDIQUE que cela figure dans l'annexe budgétaire.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 99 - Modification du seuil d'encaissement par carte bancaire pour les régies de recettes.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 100 - Fixation des tarifs de la piscine municipale des Closeaux.

INTERVENTIONS

M. TOULOUSE

INDIQUE avoir posé la question en commission et constate que l'augmentation des tarifs est

supérieure à celle de l'inflation.

SOUHAITE connaître le coût des prestations pour déterminer si ces augmentations sont justifiées.

DEMANDE s'il est possible d'appliquer le quotient familial compte tenu du tarif des abonnements ou des carnets.

PRECISE que ces remarques valent pour les délibérations 100, 101 et 102.

M. LE MAIRE

REPOND que le taux de participation de la Ville pour les tarifs de la piscine est de 60 %, les utilisateurs de la piscine ne payant que 40 % du prix de revient du fonctionnement de la piscine.

INDIQUE que pour les centres de loisirs, la Ville participait à hauteur de 75 % et à hauteur de 50 % pour la restauration et ajoute que ce sont ces tarifs qui vont être revus, la Ville ne pouvant plus se permettre ce genre de largesse.

MME CLAVEL

COMPREND le souhait de la Municipalité de faire participer les usagers, compte tenu des contraintes budgétaires de la Ville, mais est frappée par la brutalité de l'augmentation pour certains tarifs avec des taux à 2 chiffres allant même jusqu'à 53 %.

DEMANDE ce qui explique certaines disparités et prend pour exemple le tarif réduit des familles à la piscine qui augmente de 18 % alors que celui du plein tarif augmente de 10 %.

AJOUTE que ces disparités se retrouvent sur plusieurs chiffres et s'interroge sur les raisons de ces choix.

M. PERRIN

EXPLIQUE que concernant la piscine, la décision a été prise de faire payer les usagers et non les Rueillois.

AJOUTE que les tarifs au trimestre étaient différents des tarifs au semestre et que le choix a été de rééquilibrer les tarifs pour l'année 2014.

M. LE MAIRE

DEMANDE à Mme CLAVEL quel tarif augmente de 53 %.

Mme CLAVEL

REPOND qu'il s'agit du tarif de l'activité multisports pour les 4-5 ans qui passe de 43 à 66 €.

AJOUTE que cette même activité augmente de 18 % pour les 6-10 ans et s'interroge sur cette disparité.

M. PERRIN

EXPLIQUE qu'un rééquilibrage a été opéré entre les tarifs de l'activité multisports pour que l'augmentation de l'activité sur 1h30 et sur 1h soit similaire.

M. LE CLECH

REPOND à M. TOULOUSE et explique qu'il existe pour les quotients 1 et 2 un pass loisirs qui représente une dépense de 350 000 € pour le CCAS.

EXPLIQUE que ce pass loisirs donne la possibilité aux bénéficiaires de faire du sport ou des loisirs et est utilisable pour l'ensemble des manifestations sportives.

PRECISE qu'il y avait une petite modification à opérer afin que toutes les activités soient concernées.

M. TOULOUSE

REPREND qu'en commission des finances il lui avait été répondu que cela n'était pas possible.

M. PERRIN

PRECISE qu'il avait été répondu à M. TOULOUSE que la majorité allait se renseigner.

M. LE MAIRE

EXPLIQUE que les Adjointes ou les services, au moment où est posée la question ne peuvent pas avoir tous les chiffres en mémoire car il s'agit d'un budget de plus de 144 000 000 €.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DES 3 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON) ET DES 4 CONTRE (M. JEANMAIRE, Mme CLAVEL, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD).

N° 101 - Fixation des tarifs de l'Ecole des sports et des stages sportifs.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DES 4 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON, M. POIZAT) ET DES 4 CONTRE (M. JEANMAIRE, Mme CLAVEL, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD).

N° 102 - Fixation des tarifs des tennis municipaux.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DES 4 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON, M. POIZAT) ET DES 4 CONTRE (M. JEANMAIRE, Mme CLAVEL, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD).

N° 103 - Modification du tableau des effectifs des agents de la Ville.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DES 4 ABSTENTIONS (M. JEANMAIRE, Mme CLAVEL, M. RUFFAT, Mme HUMMLER-REAUD).

N° 104 - Modification de la liste des logements de fonction et des emplois donnant lieu à l'attribution d'un logement de fonction.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 105 - Z.A.C. RUEIL 2000 Extension : engagement d'une procédure de déclassement du domaine public communal du Parking d'Intérêt Régional sis 7, rue Amédée Bollée et autorisation de signature d'un protocole d'accord à intervenir entre la Ville de Rueil-Malmaison et la S.P.L.A. Rueil Aménagement.

INTERVENTIONS

MME MILLECAMPS

S'ETONNE de la présentation d'une délibération semblant être entérinée d'avance car d'autres sociétés auraient pu être intéressées par cette acquisition.

DEMANDE s'il ne serait pas normal de procéder à un appel d'offres et pourquoi privilégier la Société VINCI.

DEMANDE s'il restera suffisamment de place entre les deux parkings, à savoir celui qui va être détruit puis reconstruit et celui du Mobipôle, afin d'inciter les usagers à privilégier les transports en commun.

M. LE MAIRE

REPOND que les choses ne se déroulent pas comme elle le pense et passe la parole à M. LE CLEC'H, Président de la SPLA au moment du choix.

M. LE CLEC'H

EXPLIQUE qu'il y a eu un appel d'offres et que trois sociétés se sont présentées : EIFFAGE, VINCI et BOUYGUES.

AJOUTE qu'il y a eu une concertation entre EIFFAGE et VINCI et que VINCI a été choisi d'une part, parce que sa contribution financière était supérieure de 25 % à celle d'EIFFAGE et d'autre part, parce que le projet architectural était plus intéressant.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DES 4 ABSTENTION (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON, M. POIZAT).

N° 106 - Modification de la délibération n° 229 du 22 octobre 2012 relative au classement de diverses parcelles dans le domaine public communal.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 107 - Approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme révisé de Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DES 3 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON).

N° 108 - Modification du périmètre d'étude de la ZAC du Mont-Valérien.

INTERVENTIONS

M. POIZAT

DIT qu'il est important de consulter les riverains afin de savoir ce qu'ils souhaitent pour leur quartier avant de présenter quel que esquisse de projet.

PREND note des intentions édictées en préambule de la délibération à savoir un aménagement exemplaire respectant les équilibres urbanistiques et sociaux tout en regardant résolument vers l'avenir, en utilisant les ressources des nouvelles technologies.

CONSTATE que certains îlots urbains ne figurent pas dans la ZAC, alors qu'encadrés par le futur écoquartier, ils seront directement concernés par ces aménagements.

PROPOSE, afin de renforcer la cohérence géographique de la ZAC, que les îlots suivants soient intégrés à la ZAC Mont-Valérien :

- les îlots compris entre la rue des godardes et la rue de la paix,
- l'îlot comprenant le square Saint-Exupéry, la rue Corneille, la rue des écoles,
- l'îlot comprenant la rue de la chapelle, rue du plateau, square Chateaubriand, rue de la roche et rue Gustave Flaubert,
- l'école des Bons raisins qui accueillera les nouveaux habitants du futur écoquartier.

MME BOUTEILLE

PRECISE qu'il s'agit du périmètre d'étude et non de la ZAC et indique que celui de la ZAC sera déterminé ultérieurement en fonction de l'avancement de l'analyse du projet et fera l'objet d'une délibération en Conseil municipal.

EXPLIQUE que le périmètre d'étude permet de déterminer ce qui va être mutable.

AJOUTE qu'on a introduites plusieurs écoles et que certaines rues, comme par exemple, la rue de la chapelle n'ont pas été prises en compte dans leur globalité, une partie étant pavillonnaire.

DIT qu'il faut être cohérent dans ce qui est proposé plutôt que de vouloir systématiquement être

large et mettre en difficulté un certain nombre de Rueillois.

PRECISE que le périmètre doit permettre d'envisager un projet qui soit cohérent et partagé par la majorité des Rueillois.

AJOUTE avoir noté les propositions de M. POIZAT mais explique qu'il ne semblait pas pertinent d'étendre le périmètre sur des parcelles individuelles qui n'apportent pas une surface suffisante pour améliorer ce projet.

M. LE MAIRE

PRECISE que l'idée n'est pas d'exproprier les propriétaires des pavillons pour créer des habitations collectives.

AJOUTE qu'il s'agit d'aménager un écoquartier sur des terrains dont l'acquisition est certaine tels que ceux de RENAULT.

M. POIZAT

EXPLIQUE que, s'il habitait dans un de ces quartiers non inclus dans la ZAC, il serait inquiet de se voir encerclé par l'écoquartier sans avoir à se prononcer sur ce sujet.

DIT qu'au regard de la carte, des quartiers sont enclavés dans l'écoquartier.

M. LE MAIRE

REPOND qu'il s'agit d'un projet d'aménagement et que l'inclusion d'une rue dans un projet de ZAC ne le modifie en rien.

EXPLIQUE qu'il s'agit d'un périmètre d'aménagement dans lequel on peut démolir, reconstruire, créer des choses nouvelles.

AJOUTE que si des zones pavillonnaires sont incluses, cela impliquera l'expropriation des propriétaires, ce qui n'est pas envisageable.

DEMANDE à M. POIZAT de se renseigner sur ce qu'est une ZAC.

INDIQUE que le souhait de la Ville est de faire un urbanisme équilibré, qui n'écrase personne et qui permette à plus de 5 000 personnes de profiter de la gare du métro et de vivre dans un quartier équilibré où le confort de vie, traditionnel à Rueil, sera préservé.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DE 1 ABSTENTION (M. POIZAT).

N° 109 - Avenant n°5 de clôture à la convention pluri-annuelle du projet de rénovation urbaine (A.N.R.U.) du Clos des Terres Rouges.

INTERVENTIONS

M. LE MAIRE

DIT que ce projet a permis à 122 personnes d'effectuer 45 820 h d'insertion et remercie le service de la cohésion sociale qui a engagé tout cela.

RAPPELLE que 30 000 personnes habitent les cités de la Ville et que la paix sociale est installée à Rueil.

EXPLIQUE qu'elle est maintenue grâce au service des résidences dont s'occupe Denis GABRIEL, au service de médiation dont s'occupe le Directeur général de la Ville et Denis GABRIEL, au service de la cohésion sociale dont s'occupe M. BOUSSO et Mme BUORS.

AJOUTE que ces services sont des tours de contrôle et que la paix sociale est stabilisée par un travail minutieux et permanent de l'ensemble des services, avec en premier lieu les médiateurs.

INDIQUE que le travail de résidentialisation, par les bailleurs sociaux, est le fruit d'un bras de fer avec ceux-ci.

REMERCIE les personnes ayant réalisé les 10 réunions publiques et les 18 comités de suivi ainsi que les habitants de la cité qui ont supporté ces travaux pendant 10 ans.

REGRETTE que M. POIZAT glose sur les concertations car elles ont effectivement lieu et ajoute que celui-ci est excusable car il n'a participé à la vie de la Ville que durant la campagne électorale pendant laquelle il a critiqué l'action de la majorité.

SOUHAITE remercier plus particulièrement M. Georges JOURNET, Président de l'association des locataires, qui a été un interlocuteur permanent, qui a défendu avec beaucoup de virulence et d'honnêteté les intérêts de la population de la résidence du Clos des terres rouges, avec Mme ROUSSET et M. MIQUELME.

RAPPELLE que le Clos des terres rouges est la plus grosse cité de Rueil dans laquelle il y a 30 ans, lors de son arrivée, il lui avait été indiqué qu'il ne fallait pas aller dans cette zone de non droit.

DEMANDE à M. GABRIEL s'il se souvient qu'ils y sont allés et que cette visite s'est terminée à coups de poings.

INDIQUE que le 14 juin, une fête est prévue avec la population et remercie Mohamed NAJIB qui a aidé la majorité grâce aux bonnes relations qu'il entretient au Clos des terres rouges.

M. LE CLECH

REVIENT sur les investissements et indique que dans cette opération, la Ville a investi 49 000 000 €.

M. ROCHERON

REPOND qu'à la lecture de la délibération, il savait que M. LE MAIRE allait réitérer le show qu'il fait à peu près lors d'un Conseil municipal sur trois.

M. LE MAIRE

RAPPELLE qu'en 2005, la cité de la fouilleuse s'est enflammée et que cette nuit là, personne du côté de l'opposition n'est venu pour l'épauler.

INDIQUE que, suite à cela, les gymnases ont été ouverts la nuit et a été créé le tremplin vers l'entreprise.

DIT être fier de cela et que les Rueillois le sont aussi, ayant voté pour sa liste majoritairement.

M. POIZAT

REPOND à M. le Maire à propos de son agression concernant son implication dans la vie sociale de Rueil-malmaison et indique que certains collègues autour de la table pourront témoigner qu'il a fait partie, pendant de nombreuses années, du Conseil de village du centre-ville et qu'il a participé, auprès de Denis GABRIEL, à la mise en place du bio dans les cantines de la Ville.

PRIE M. LE MAIRE de retirer ce qu'il a dit à son propos.

REPREND sur les clauses d'insertion et indique que M. LE MAIRE les instrumentalise dans le but d'acheter la paix sociale.

EXPLIQUE que les clauses d'insertion permettent à des personnes désocialisées d'accéder à l'emploi.

M. LE MAIRE

RETIRE volontiers ce qu'il a dit notamment parce que les verts ont permis l'adjonction de bio dans les menus scolaires.

AJOUTE que cela ne permet pas pour autant à M. POIZAT de porter un jugement global sur l'action de la Ville.

M. POIZAT

REPOND qu'il faut bien commencer.

M. LE MAIRE

DIT qu'il ne s'agit pas d'une accusation mais d'un constat.

M. POIZAT

REPOND qu'il a le droit d'avoir un avis sur la gestion de la Ville.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 110 - Acquisition d'une parcelle de terrain frappée d'alignement sise 19-21 rue des Clos Beauregards, appartenant à Monsieur et Madame MATHIEU, moyennant le prix de 20 400 euros.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 111 - Acquisition d'une parcelle de terrain sise 18, rue des Clos Beauregards, appartenant à Monsieur et Madame GUYOT, dans le cadre de la régularisation d'un alignement moyennant le prix de 9.000 euros.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 112 - Droit à la formation des membres du Conseil municipal - Dispositions relatives aux conditions d'exercice du mandat local, aux orientations données à la formation et aux crédits ouverts à ce titre.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 113 - Convention entre la Ville de Rueil Malmaison et la Maison de l'Emploi et de la Formation de Nanterre relative à la participation financière de la Commune au titre du Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE).

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 114 - Convention de constitution d'un Conseil Local de Santé Mentale.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 115 - Demande de subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine, pour l'aménagement d'une circulation douce autour de l'hippodrome de Saint-Cloud dans le cadre du Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 116 - Demande de subventions de fonctionnement pour l'année 2015 auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine en faveur du Conservatoire à Rayonnement Régional de Rueil-Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 117 - Demande de financement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Hauts-de Seine dans le cadre des prestations de service relatives au Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS).

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 118 - Demandes de subventions auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et de la Fédération Française de Football (F.F.F.) pour la réalisation d'un terrain de football synthétique au stade du parc.

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

SOUHAITE avoir une précision sur le budget de ce terrain car en commission de l'urbanisme le prix était de 804 000 € T.T.C., dans la délibération 1 300 000 € et, dans le budget primitif, le montant est de 1 000 000 €.

M. PERRIN

REPOND que le montant de ce terrain est de 1 300 000 € avec l'éclairage.

M. LE MAIRE

AJOUTE que les premières évaluations ne prenaient pas en compte l'éclairage et que le bon chiffre est celui qui est dans la délibération.

M. JEANMAIRE

DIT que cela change le budget primitif qui indique un montant de 1 000 000 €.

M. LE MAIRE

INDIQUE que le budget global dans le budget primitif est de 1 300 000 € avec 1 000 000 € pour le terrain et 300 000 € pour l'éclairage.

PRECISE que la demande de subvention porte sur le terrain lui-même et non sur les aménagements autour.

RAPPELLE à M. JEANMAIRE qu'il a été Adjoint au Maire au sport et qu'il connaît ces détails.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 119 - Approbation de l'avenant n°4 au marché n°2010-10070 conclu avec la Société VIRON portant mise à jour des sites et équipements.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

TENANT COMPTE DES 3 ABSTENTION (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON).

N° 120 - Approbation de la consultation relative aux prestations d'exploitation, de conduite et de maintenance multi-techniques des bâtiments communaux.

INTERVENTIONS

M. TOULOUSE

S'INTERROGE sur la pertinence de confier à une seule entreprise des travaux si différents que l'entretien des cuves de fioul, le réglage des horloges ou encore les dispositifs de sécurité.

M. BOUIN

REPOND que l'intérêt de ce choix est d'avoir un interlocuteur unique et que la société est choisie suite à une consultation.

M. LE MAIRE

AJOUTE qu'une société fournit plusieurs services, ce qui correspond au cahier des charges de l'appel d'offres.

M. TOULOUSE

S'INTERROGE car ce sont des métiers différents et se demande s'il n'aurait pas été plus intéressant d'avoir des entreprises plus spécialisées.

M. BOUIN

REPOND qu'il n'est pas possible de lancer un appel d'offres pour la mise à l'heure de pendules.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES TENANT COMPTE DES 3 ABSTENTION (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON).

N° 121 - Approbation de l'avenant n°1 au marché n°2013-13001 conclu avec la Société ASPIROTECHNIQUE, s'agissant du lot n°1 « Nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments administratifs et assimilés », portant ajout de prestations supplémentaires et modification de la formule de révision.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 122 - Approbation de l'avenant n° 1 au marché n°2013-13057 conclu avec la Société IMPRIMES COMMUNICATION SERVICES (ICS), s'agissant du lot n° 2 « Enveloppes avec logo », portant ajout de références au bordereau des prix unitaires.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil

municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 123 - Approbation des avenants n°2 aux marchés n°2011-11054 et 2011-11055, respectivement conclus avec les sociétés KONICA-MINOLTA et XEROX FINANCIAL SERVICE (mandataires de groupements) portant modification des modalités de règlement.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 124 - Approbation de l'avenant n°2 au marché n°2010-10097 conclu avec la Société OTIS portant mise à jour des équipements.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 125 - Approbation de l'avenant n°2 au marché n° 2012-12088 conclu avec le groupement composé des sociétés SRBG (mandataire), WATELET TP, EVEN et BOUYGUES ENERGIES SERVICES (co-traitants) prenant en compte des travaux supplémentaires.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 126 - Approbation de l'avenant n°6 au contrat de délégation de service public relatif à la restauration municipale conclu avec la Société SOGERES.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 127 - Approbation de la consultation relative aux travaux de transformation du terrain d'honneur de football en gazon naturel du stade du parc en terrain synthétique homologué..

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 128 - Adoption d'un protocole entre la Ville et le Conseil général des Hauts-de-Seine relatif à la diffusion et à l'utilisation des données cadastrales.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 129 - Convention de mécénat à intervenir entre la Ville et la Société MONDO IN pour la 3ème édition du Concours de la Nouvelle Francophone "Prix Don Quichotte".

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

N° 130 - Adoption de la convention à conclure entre la Ville et l'Office National des Forêts (O.N.F.) pour l'entretien et les réparations à réaliser sur les 3 sentiers thématiques ouverts au public dans la forêt domaniale de la Malmaison.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 131 - Adoption d'une convention pour l'organisation de concerts en partenariat avec la Ville de Carrières-sur-Seine.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 132 - Conventions de mécénat entre la Ville de Rueil-Malmaison et la Banque Populaire, les sociétés CITROEN, SMART, PEUGEOT SAUVEGRAIN, RENAULT, MERCEDES, GOLF BLUE GREEN, LES SOURIS GRIBOUILLENT et l'Office du Tourisme de Rueil-Malmaison pour le financement d'animations dans le cadre de la Fête du Commerce 2014.

INTERVENTIONS

M. JEANMAIRE

PROPOSE d'élargir aux rues voisines, telles que la rue du château ou la rue Maurepas, le périmètre de cette animation pour dynamiser le commerce.

M. LE MAIRE

INDIQUE que la rue Maurepas fait partie du périmètre et ajoute que celui-ci correspondra aux rues dans lesquelles la fête du commerce sera installée, le périmètre pouvant être large.

DIT que la mention des rues incluses dans le périmètre va être supprimée de la délibération car il est imprudent d'indiquer de manière limitative les rues et il se peut que le périmètre s'élargisse.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS TENANT COMPTE DES 3 ABSTENTIONS (M. TOULOUSE, Mme MILLECAMPS, M. ROCHERON).

N° 133 - Convention de partenariat entre la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine et la Ville de Rueil-Malmaison pour la réalisation de la Charte Qualité Confiance.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 134 - Attribution par la Ville du prix Gavroche 2014.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 135 - Convention de partenariat quadripartite entre la Ville, la Fondation pour l'histoire

des Suisses dans le monde, l'Office du Tourisme de Rueil-Malmaison et Monsieur Alain-Jacques TORNARE afin d'organiser l'exposition "Tint'inconnu en parodies".

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 136 - Approbation du règlement intérieur du concours photos intervillages « Ma ville est belle - Ma ville est laide » organisé par les Conseils de Village et le Conseil municipal des jeunes.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 137 - Conventions de mécénat entre la Ville et les Sociétés UNILEVER, GrDF, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE et EAU ET FORCE dans le cadre des Rendez Vous du Développement Durable 2014.

Le texte de cette délibération est identique à celui qui figurait dans les projets soumis au Conseil municipal avant la réunion et il a été ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.

N° 138 - Carte scolaire 2014-2015.

Le conseil municipal PREND ACTE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jour, à 22h40.